



1.5 FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un élargissement des possibilités d'engagement : **250 000** éco-délégués et des conseils de la vie lycéenne mobilisés en faveur du développement durable ; **10 000** ambassadeurs Non au harcèlement ; déploiement du SNU.
- Des conseils de la vie collégienne de plus en plus actifs et des rencontres en visio-conférence entre le ministre et des élèves engagés dans le conseil de la vie collégienne de leur établissement.
- Une valorisation de l'engagement dans Parcoursup.

— A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dès l'école maternelle, les élèves apprennent à vivre ensemble et à évoluer dans une société qui agit pour le bien de tous. Ils peuvent le faire en participant à des actions collectives comme :

- le conseil d'enfants qui permet aux écoliers d'être acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives aussi bien sur le choix des sorties scolaires que des livres de la bibliothèque. Cette instance permet une meilleure régulation de la vie de la classe et constitue un premier engagement pour nos élèves ;
- des actions de médiation par les pairs afin de résoudre eux-mêmes des actes de micro-violences ou des débuts de situation de harcèlement scolaire, à partir du cycle 3 ;
- le Parlement des enfants, qui est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française.

Les élèves de CM2 sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Pour l'édition 2020-2021, les élèves ont été invités à élaborer des propositions de loi sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée.

— AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Au collège, les élèves acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membres de la communauté éducative, à des décisions qui les concernent ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités. Les compétences acquises grâce à ces formes d'engagement sont

nombreuses, à commencer par la prise de parole en public.

Au collège comme au lycée, les élèves peuvent être :

- délégué de classe ;
- membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens ;
- éco-délégué ;
- ambassadeur Non au harcèlement ;
- journaliste pour un média scolaire (journal papier ou Web radio) ;
- vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- tuteur ou mentor ;
- membre élu du conseil de la vie collégienne ou lycéenne (CVC ou CVL).

Les priorités pour les CVC et les CVL 2021-2022

- La lutte contre le harcèlement scolaire
- L'égalité filles-garçons

Afin que les élèves connaissent toutes les formes d'engagement qui leur sont offertes, le dépliant « Je, tu, ils, elles s'engagent » doit leur être distribué en début d'année.

Une charte est aussi remise à tous les élus des conseils de la vie lycéenne après leur élection.

Enfin, pour mieux accompagner les personnels dans l'engagement de nos élèves, un guide de la **démocratie scolaire** a été publié, consultable sur Eduscol.

— LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, de la mixité sociale et de la cohésion nationale ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme ou d'expérience préalable et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé à hauteur d'au moins 580 € nets par mois (une majoration d'indemnité d'environ 108 € net par mois peut être accordée sur critères sociaux, par exemple à l'ensemble des volontaires étudiants boursiers depuis février 2021). Pendant son Service civique, le volontaire

bénéficie, dans sa mission et pour son projet d'avenir, de l'accompagnement par un tuteur formé et issu de sa structure d'accueil, d'une formation aux premiers secours PSC1, d'une carte du Service civique lui offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiant, de la possibilité de cumuler une aide au logement (APL) et l'allocation aux adultes handicapés avec son indemnité mensuelle, ainsi que d'une couverture sociale complète (maladie, maternité, retraite).

Des volontaires de plus en plus nombreux

- **530 000** jeunes engagés depuis 2010.
- **Objectif 2022 : 100 000** missions supplémentaires offertes aux jeunes.

Plus de missions proposées par le ministère

- Année scolaire 2021-2022
- **29 500** jeunes volontaires au ministère
- **+ 10 000** missions par rapport à l'an dernier, proposées par le ministère

Le développement du Service civique concerne de multiples domaines d'action citoyenne, comme par exemple les solidarités intergénérationnelles (programme de 10 000 missions auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables), l'inclusion des personnes en situation de handicap (1 000 ambassadeurs de l'accessibilité), l'engagement pour l'Europe en vue notamment de la prochaine présidence française de l'Union européenne (2 000 missions Citoyenneté européenne) ou encore le sport et son impact social (programme de 10 000 missions Génération 2024).

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les volontaires pourront contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire, accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté, contribuer aux actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, du sport, de l'éducation au développement durable, appuyer le développement d'activités nouvelles pour les élèves internes, etc.